

DÉLIBÉRATION N° 2025-108
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :	
26 août 2025	
Date de séance :	
1^{er} septembre 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
2 septembre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	TEMEHARO René
TAMA GEORGES Hinatea		X	KOUAKOU Georges
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X	X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tahiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

OBJET :

Portant modification de la délibération n° 2025-71 du 27 mai 2025 portant approbation du plan de financement de l'opération « Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro ».

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Papeete n° 2025-71 du 27 mai 2025 relative à l'opération « Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titiro » ;
- Vu** le rapport n° 2025-60 du 1^{er} septembre 2025 présenté par M. Jules Ienfa, 9^e adjoint au maire délégué à l'eau.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

ADOPTE

Article 1

Le tableau présentant le plan de financement dans l'article 1^{er} de la délibération n° 2025-71 du 27 mai 2025 est remplacé par le suivant :

<i>en francs CFP</i>	Montant HT	TVA 13 %	Montant TTC	%
FIP - Etudes	21 238 938	2 761 062	24 000 000	60,1
OFB	7 000 000		7 000 000	17,5
Commune	7 091 062	1 831 838	8 922 900	22,4
TOTAL	35 330 000	4 592 900	39 922 900	100

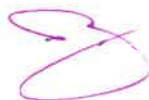
Article 2

Toutes les autres dispositions de la délibération n° 2025-71 du 27 mai 2025 restent inchangées.

Article 3

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT N° 2025 - 60

**relatif à un projet de délibération
portant modification de la délibération n° 2025-71 du 27 mai 2025
portant approbation du plan de financement de l'opération
« Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro »**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce projet de délibération a pour objet de modifier le plan de financement de l'opération « **Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro** ».

En effet, la commune de Papeete souhaite déposer une demande de financement complémentaire auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le nouveau plan de financement s'établit de la façon suivante :

<i>en francs CFP</i>	Montant HT	TVA 13 %	Montant TTC	%
FIP - Etudes	21 238 938	2 761 062	24 000 000	60,1
OFB	7 000 000		7 000 000	17,5
Commune	7 091 062	1 831 838	8 922 900	22,4
TOTAL	35 330 000	4 592 900	39 922 900	100

J'ai l'honneur de soumettre ce projet de délibération à votre approbation.

Papeete, le 1^{er} septembre 2025

Le Rapporteur,

Jules Ienfa
9^e adjoint au maire délégué à l'eau